



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-INT-169

Déposé le 8 octobre 2013

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

**Sécurité des sites et monuments historiques, attention danger, on ferme !**

Texte déposé

La visite qui a engendré les craintes d'un avocat genevois avec sa famille a-t-elle influencé la seule fermeture d'une tour sur le site de l'ancien Château de Saint-Martin du Chêne sis sur la commune de Molondin, rien n'en est moins sûr !

Ce monument appartenant au canton depuis une centaine d'année a donc été fermé au public depuis cet été.

Lieu de visite et de passage de nombreux promeneurs, cette tour est équipée depuis 1962 d'un escalier métallique à l'intérieur, afin d'accéder à son sommet à 22 mètres de hauteur. Certes, ce dernier est assez raide et nécessite une certaine prudence avant de l'emprunter.

Dès lors que vont devenir les sommets, cimes, ou autres points de vue de notre canton là où il y a de possibles dangers et risque de chutes lors de promenade familiale.

Au vu de ce qui précède, je me permets de poser les questions suivantes :

- 1) Y-a-t-il réellement nécessité de sécuriser cet endroit ?
- 2) Si oui, l'investissement est-il important ?
- 3) Ne serait-il pas plus judicieux d'interdire les visites au public seulement au moment des travaux ?
- 4) Quand la réouverture de cet édifice est-elle prévue ?

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Rovray, le 8 octobre 2013

José Durussel  
Député

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

José Durussel,

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :